

CAPELLI

Société Anonyme au capital de 15 139 197,72 euros
Siège social : 43 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS
306 140 039 RCS PARIS

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019

ORDRE DU JOUR

- Démission de la société VISALYS AUDIT (anciennement DFP AUDIT) de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire et nomination de la société MAZARS en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire de la Société ;
- Démission de Monsieur Pierre PETIT de son mandat de co-commissaire aux comptes suppléant et nomination de Monsieur Emmanuel CHARVANEL en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION (*DEMISSION DE SOCIETE VISALYS AUDIT (ANCIENNEMENT DFP AUDIT) DE SON MANDAT DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET NOMINATION DE LA SOCIETE MAZARS EN QUALITE DE NOUVEAU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE DE LA SOCIETE*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de VISALYS AUDIT (anciennement DFP AUDIT) de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société et décide de nommer en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire :

- **la société MAZARS**, sis LE PREMIUM, 131 Boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE – France, représentée par Monsieur Frédéric MAUREL,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2022.

La société MAZARS a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat de commissaire aux comptes titulaire.

DEUXIEME RESOLUTION (*DEMISSION DE MONSIEUR PIERRE PETIT DE SON MANDAT DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT ET NOMINATION DE MONSIEUR EMMANUEL CHARVANEL EN QUALITE DE NOUVEAU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DE LA SOCIETE*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de Monsieur Pierre PETIT de son mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la Société et décide de nommer en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant :

- **Monsieur Emmanuel CHARVANEL**, domicilié LE PREMIUM, 131 Boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE – France,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2022.

Monsieur Emmanuel CHARVANEL a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat de commissaire aux comptes suppléant.

TROISIEME RESOLUTION (*POUVOIRS POUR LES FORMALITES*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.